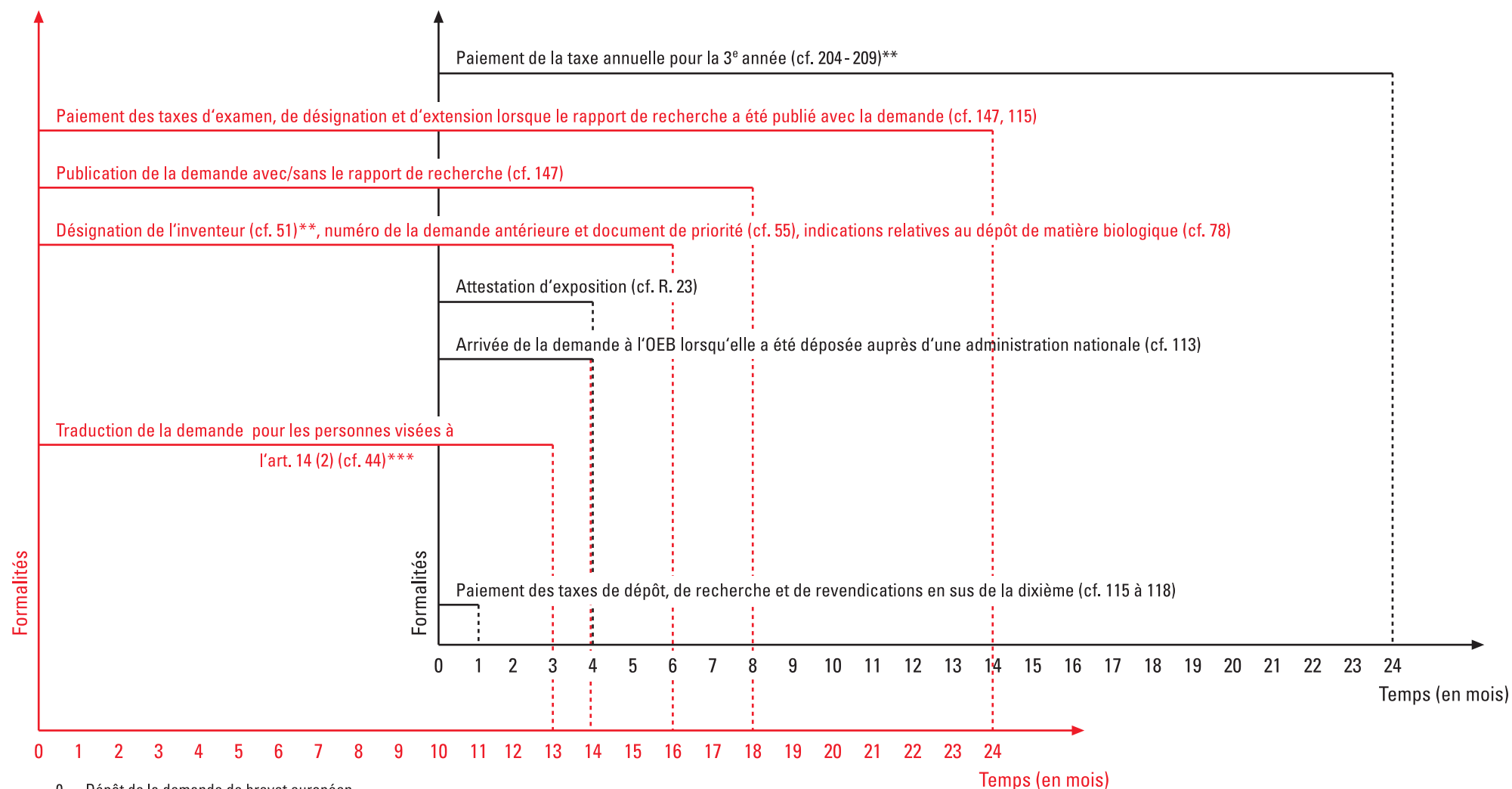


Graphique B

Délais importants fixés par la CBE,
lorsque la demande de brevet européen revendique **une priorité.***



0 Dépôt de la demande de brevet européen.

0 Dépôt de la demande antérieure.

* Voir cependant R. 83 et 37 (1)

** Le délai commence à courir à la date de dépôt, qui peut être postérieure à la date à laquelle la demande a été déposée (cf. art. 80, R. 39 et 43).

*** La traduction doit être produite dans un délai de trois mois à compter du dépôt et, en tout état de cause, avant l'expiration d'un délai de treize mois à compter de la date de priorité la plus ancienne.